

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

PROCES VERBAL

de la séance du Jeudi 15 Février 2024 à 18h00

SOUS-PREFECTURE
DE VIRE

16 FEV. 2024

Reçu le

**Election des membres du Bureau :
du/de la Président(e), des Vice-Présidents et des autres membres**

Suivant :

- la démission de M. Marc ANDREU SABATER, de ses mandats de conseiller municipal de Vire Normandie entraînant la perte de son mandat de conseiller communautaire et de ses fonctions de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, adressée par courrier au Préfet du Calvados en date du 29 janvier 2024 ;
- le courrier du Préfet du Calvados en date du 1^{er} février 2024 acceptant la démission de M. Marc ANDREU SABATER de ses mandats de conseillers municipal et communautaire et des ses fonctions de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau conformément aux dispositions des articles L.2122-15 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Conformément :

- aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code)
- aux dispositions des articles L2122-8 et L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicables à l'EPCI en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code) ;
- aux dispositions de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable à l'EPCI en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code) ;
- aux dispositions de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable à l'EPCI en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code) ;
- aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code) ;

les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours – Le Bourg de Roullours – 14500 VIRE NORMANDIE.

Les convocations individuelles signées par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, en sa qualité de 1^{ère} Président, appelée à remplacer dans ses fonctions le Président, M. Marc ANDREU SABATER, par intérim.

Les convocations étaient accompagnées de l'ordre du jour et d'une note de synthèse.

Elles ont été transmises aux conseillers communautaires titulaires et suppléants par voies dématérialisées (et le cas échéant par courrier postale) le 9 février 2024, conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 (applicables à l'EPCI en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code).

En date du 9 février 2024, la convocation et l'ordre du jour ont été :

- transmis, par voie dématérialisée, aux conseillers municipaux des communes membres afin de respecter les obligations légales mentionnées à l'article L5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- transmis par mail aux communes membres pour information au public.
- publiés à destination du public sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau www.vireaunoireau.fr, rubriques « actualités » et « agenda »
- affichés au public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau (20 rue d'Aignaux-Vire-14500 VIRE NORMANDIE),

L'ordre du jour de la séance a également été transmis en date du 9 février 2024 à la presse locale pour publication à destination du public.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jean-Christophe MEUNIER			M. Daniel BREARD		
----------------------------	--	--	------------------	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO	X				
-------------------	---	--	--	--	--

TERRES-DE-DRUANCE

M. Jean TURMEL	X				
----------------	---	--	--	--	--

BEAUMESNIL

M. Gilles PORQUET	X				
-------------------	---	--	--	--	--

CAMPAGNOLLES

Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
----------------------------------	---	--	--	--	--

LANDELLES-ET-COUPIGNY

M. Denis JOUAULT	X				
------------------	---	--	--	--	--

LE MESNIL-ROBERT

M. Jean-Claude RUULT	X				
----------------------	---	--	--	--	--

NOUES-DE-SIENNE

Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				

PONT-BELLANGER

M. Jean-Pierre MURIER	X				
-----------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Maurice ANNE	X				
-----------------	---	--	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	X				
-----------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS			Mme Natacha MASSIEU		

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER**	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL			M. Serge COUASNON		
Mme Valérie OLLIVIER*	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	54	0	6	0	0
Nombre de Membres en exercice	60				
Nombre de conseillers présents	54				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	60				

* Mme Valérie OLLIVIER est arrivée après l'élection du 1^{er} Vice-Président. Elle avait donné procuration à Mme Nicole DESMOTTES de l'ouverture de la séance jusqu'à son arrivée.

** Mme Brigitte MENNIER a quitté la séance après l'élection du 12^{ème} Vice-Président, et a donné procuration à M. Gilles FAUCON jusqu'à la fin de la séance.

➤ Ouverture de séance

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean ELISABETH, doyen d'âge de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du CGCT (applicable à l'EPCI en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code).

M. le doyen d'âge remercie les conseillers de leur présence et procède à l'installation d'un conseiller communautaire :

- **M. Fernand CHENEL**, appelé à siéger au sein du conseil communautaire en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER qui a démissionné de ses mandats de conseiller municipal et communautaire le 29 janvier 2024,

et lui souhaite la bienvenue.

M. le doyen d'âge informe également les membres du Conseil Communautaire du fait que **Mme Françoise LAURENT** était appelée à siéger au sein du conseil communautaire, en lieu et place de Mme Sylvie GELEZ qui a démissionné de ses mandats de conseillère municipale et communautaire le 7 novembre 2023. Mme Françoise LAURENT a informé les services de l'Intercom de la Vire au Noireau, en date du 11 février 2024, de sa démission de son mandat de conseillère communautaire.

Toutefois, le Conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau est réputé complet pour cette séance, conformément aux dispositions de l'article L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable à notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi aux dispositions de l'article L5211-2 du même code.

M. le doyen d'âge dénombre **53 conseillers présents** et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT, applicable à l'EPCI conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du même code, est remplie.

M. Corentin GOETHALS s'est porté candidat pour assumer la fonction de secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du même code).

S'agissant des modalités pratiques d'organisation, M. le doyen d'âge indique que :

- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie) offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Les conseillers communautaires ont été invités à y assister à cette séance en présentiel et ce en raison des opérations d'élection du Président et des Vice-présidents, qui doivent se dérouler par votes à bulletins secrets.
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint. Chaque élu titulaire a la faculté de détenir un pouvoir et la séance peut valablement se tenir avec plus de la moitié des membres présents (règle du quorum). Le quorum est apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne sont pas comptabilisés pour le quorum.
Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent se faire représenter par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Afin de faciliter les opérations liées aux élections, les conseillers communautaires ont été placés par ordre alphabétique.

M. le doyen d'âge soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales M. le doyen d'âge informe les conseillers communautaires des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président de l'Intercom de la Vire au Noireau :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2023-26 du 21 décembre 2023	CDC23007-Achats de vêtements de travail et de protection haute visibilité, chaussures et accessoires pour le service déchets/déchèteries
n°DP-2023-27 du 21 décembre 2023	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) La Glinière – Signature d'un avenant n°1 au bail commercial signé avec la société RW Couture
n°DP-2024-1 du 25 janvier 2024	Marché CDC24004-Acquisition de quatre véhicules neufs
n°DP-2024-2 du 25 janvier 2024	Commune de Valdallière – Parc d'Activités Economiques (PAE) Les Crières – Location de la cellule n°2 des ateliers relais au bénéfice de la société VIVAGRI.

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions qui leur ont été transmises avec la convocation de la présente séance.

M. Serge COUASNON demande des précisions concernant la décision n°DP-2024-1 du 25 janvier 2024, il souhaite savoir quel(s) service(s) de l'Intercom de la Vire au Noireau était/ent concerné(s) par l'acquisition de ces quatre véhicules neufs.

M. le doyen d'âge indique que ces quatre véhicules devaient servir aux agents de la brigade verte pour le service de collecte des déchets. Cependant, ladite décision a pour objet de déclarer infructueuse la procédure du marché.

Afin d'encadrer les opérations de vote pour les élections à intervenir, il convient de nommer des assesseurs. M. le doyen d'âge propose au Conseil Communautaire de nommer à minima deux assesseurs.

Se portent candidats à la fonction d'assesseur, les conseillers communautaires suivants :

- **M. Georges RAVENEL**
- **Mme Natacha MASSIEU**

M. le doyen d'âge propose aux conseillers communautaires de se prononcer sur les modalités d'organisation liées au déroulement des opérations de vote ci-après mentionnées :

- un bulletin vierge sera remis à chaque conseiller communautaire avec une enveloppe, à cette occasion le conseiller communautaire devra signaler auprès des assesseurs être porteur d'un pouvoir le cas échéant,
- les conseillers communautaires pourront choisir de se rendre ou non à l'isoloir installé dans la salle pour cette élection,
- l'urne et la feuille d'émargement seront présentées à la table de chaque conseiller par les assesseurs,
- l'assesseur constatera que le conseiller a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Il conviendra que le conseiller porteur d'un pouvoir en informe l'assesseur au moment du passage de l'urne,
- le nombre éventuel des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré au procès-verbal,
- après le vote du dernier conseiller, les assesseurs procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins qui ont été déclarés nuls par les assesseurs (sur la base de l'article L. 66 du code électoral) sont signés par les assesseurs et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins déclarés nuls seront alors placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.
- Le secrétaire de séance sera chargé de compléter le procès-verbal d'élection.

M. le doyen d'âge demande s'il y a des remarques et des observations concernant les modalités pratiques d'organisation telles qu'évoquées.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque.

M. le doyen d'âge indique que ces modalités sont ainsi réputées adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

M. le doyen d'âge invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

D2024-1-1-1 : Election du Président

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable à l'EPCI en vertu de l'article L.5211-2 du même code), le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le doyen d'âge demande aux conseillers communautaires, candidats au poste de Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**
- **M. Serge COUASNON**

• Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	2
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	58
f) Majorité absolue	30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. COUASNON Serge	13	Treize
Mme GOURNEY-LECONTE Catherine	45	Quarante-cinq

• Proclamation de l'élection du Président

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE est proclamée **Présidente** de l'Intercom de la Vire au Noireau, et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme la Présidente, nouvellement élue, poursuit l'ordre du jour du Conseil.

D2024-1-1-2 : Détermination de la composition du Bureau (nombre de vice-présidents et des autres membres)

Mme la Présidente rappelle les dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé :

- du Président,
- d'un ou plusieurs Vice-présidents,
- et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant **à l'exception** :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

➤ Rôle du Bureau communautaire (extrait du règlement intérieur chapitre II, article 5)

Au sein de l'Intercom de la Vire au Noireau le Bureau n'émet qu'un avis consultatif sur les dossiers qui lui sont présentés, aucune délégation du conseil communautaire ne lui a été attribuée. Dans le cadre de sa délégation le Président peut, s'il le souhaite, recueillir l'avis du bureau sur tout sujet qu'il jugera opportun.

Il soumet au conseil communautaire toutes affaires intéressant l'Intercom de la Vire au Noireau. Il peut être saisi des amendements déposés en cours de séance du conseil et des questions posées par des conseillers. Les rapports des commissions lui sont soumis pour examen et validation avant présentation au conseil communautaire.

Le Bureau pourra également faire appel autant que de besoins à toutes personnes qualifiées (Vice-Président des commissions, techniciens, intervenants extérieurs...) susceptibles d'apporter un éclairage technique des dossiers qui lui seront soumis pour avis.

Le Bureau peut soumettre l'examen de dossiers, à titre consultatif, aux commissions ad hoc.

Le Bureau se réunit à la diligence du Président, toutes les fois qu'il paraît nécessaire et en tout état de cause avant chaque réunion du conseil communautaire.

➤ Composition du Bureau communautaire

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précitées et compte-tenu de l'effectif du Conseil communautaire lequel comprend 61 sièges, le maximum de poste de Vice-Présidents qu'il serait possible de créer est donc de 13.

L'enveloppe indemnitaire globale est calculée sur un effectif de Vice-Présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du Conseil communautaire.

Par délibération n°D2023-9-5-1 du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a fixé la composition du Bureau communautaire de la manière suivante :

- **Le Président**
- **12 Vice-Présidents**
- **4 autres membres**

Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de maintenir la composition du Bureau telle que fixée par ladite délibération et de procéder à l'élection des 12 Vice-Présidents et des 4 autres membres.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, cette proposition de maintenir la composition du Bureau telle que fixée par la délibération n°D2023-9-5-1 du 28 septembre 2023.

D2024-1-1-3 : Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau

a. Election des Vice-présidents

Mme la Présidente indique aux conseillers communautaires que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du même code).

L'élection se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme la Présidente invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection des Vice-présidents.

➤ Election du 1^{er} Vice-président

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **1^{er} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ Mme Nicole DESMOTTES

• Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	5
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	55
f) Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme DESMOTTES Nicole	54	Cinquante-quatre
Mme PIGAULT Jane	1	Un

• Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-président

Mme Nicole DESMOTTES est proclamée **1^{ère} Vice-présidente** et est immédiatement installée.

Mme la Présidente propose au conseil communautaire de renforcer l'équipe des assesseurs pour les opérations d'élection et demande s'il y a des volontaires pour occuper cette fonction.

Se portent candidats à la fonction d'assesseur, les conseillers communautaires suivants :

- **M. Eric MARTIN**
- **Mme Sandrine SAMSON**

Mme la Présidente invite Mme Valérie OLLIVIER, conseillère communautaire, à intégrer la séance pour les opérations de vote du 2^{ème} Vice-Président et informe les assesseurs que la procuration que Mme Valérie OLLIVIER avait confiée à Mme Nicole DESMOTTES, jusqu'à son arrivée, devient ainsi caduque.

➤ **Election du 2^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 2^{ème} Vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Marc GUILLAUMIN**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	7
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	53
f) Majorité absolue	27

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GUILLAUMIN Marc	53	Cinquante-Trois

• **Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice-président**

M. Marc GUILLAUMIN est proclamé 2^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 3^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **3^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **Mme Valérie DESQUESNE**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	10
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	50
f) Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme DESQUESNE Valérie	50	Cinquante

• **Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-président**

Mme Valérie DESQUESNE est proclamée **3^{ème} Vice-présidente** et est immédiatement installée.

➤ **Election du 4^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **4^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Frédéric BROGNIART**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	4
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	19
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	37
f) Majorité absolue	19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BROGNIART Frédéric	36	Trente-six
M. MACHADO Manuel	1	Un

• **Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-président**

M. Frédéric BROGNIART est proclamé **4^{ème} Vice-président** et est immédiatement installé.

➤ **Election du 5^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **5^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Lucien BAZIN**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	9
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	51
f) Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BAZIN Lucien	51	Cinquante et un

• **Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice-président**

M. Lucien BAZIN est proclamé **5^{ème} Vice-président** et est immédiatement installé.

➤ **Election du 6^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **6^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Georges RAVENEL**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	15
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	45
f) Majorité absolue	23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BAZIN Lucien	1	Un
M. RAVENEL Georges	44	Quarante-quatre

• **Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice-président**

M. Georges RAVENEL est proclamé **6^{ème} Vice-président** et est immédiatement installé.

➤ **Election du 7^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **7^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **Mme Coraline BRISON-VALOGNES**
- **M. Manuel MACHADO**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	2
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	3
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	55
f) Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BRISON-VALOGNES Coraline	38	Trente-huit
M. MACHADO Manuel	17	Dix-sept

• **Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice-président**

Mme Coraline BRISON-VALOGNES est proclamée **7^{ème} Vice-présidente** et est immédiatement installée.

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **8^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Jean TURMEL**
- **M. Sylvain DELANGE**

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	5
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	54
f) Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DELANGE Sylvain	11	Onze
M. TURMEL Jean	43	Quarante-Trois

- **Proclamation de l'élection du 8^{ème} Vice-président**

M. Jean TURMEL est proclamé **8^{ème} Vice-président** et est immédiatement installé.

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 9^{ème} Vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ M. Gilles FAUCON

- Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	6
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	53
f) Majorité absolue	27

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. FAUCON Gilles	53	Cinquante-Trois

- Proclamation de l'élection du 9^{ème} Vice-président

M. Gilles FAUCON est proclamé 9^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 10^{ème} Vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Annie ROSSI

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms : Une enveloppe vide sans bulletin à l'intérieur	1
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	59
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	19
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	39
f) Majorité absolue	20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme ROSSI Annie	39	Trente-neuf

- **Proclamation de l'élection du 10^{ème} Vice-président**

Mme Annie ROSSI est proclamée 10^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée.

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **11^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Régis DELIQUAIRE**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	20
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	40
f) Majorité absolue	21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DELIQUAIRE Régis	40	Quarante

• **Proclamation de l'élection du 11^{ème} Vice-président**

M. Régis DELIQUAIRE est proclamé **11^{ème} Vice-président** et est immédiatement installé.

➤ **Election du 12^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **12^{ème} Vice-président** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Gilles MALOISEL**
- **M. Corentin GOETHALS**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	9
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	51
f) Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DUCHEMIN Didier	1	Un
M. GOETHALS Corentin	21	Vingt et un
M. MALOISEL Gilles	28	Vingt-huit

• **Proclamation de l'élection du 12^{ème} Vice-président**

M. Gilles MALOISEL est proclamé **12^{ème} Vice-président** et est immédiatement installé.

Mme la Présidente annonce le départ de Mme Brigitte MENNIER, conseillère communautaire, et informe les assesseurs qu'elle a donné procuration à M. Gilles FAUCON jusqu'à la fin de la séance.

b. Elections des autres membres du Bureau

L'élection se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme la Présidente invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection des autres membres du bureau.

➤ **Election du 1^{er} autre membre du Bureau**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **1^{er} autre membre** du Bureau de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Jean ELISABETH**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	17
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	43
f) Majorité absolue	22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DELANGE Sylvain	2	Deux
M. ELISABETH Jean	41	Quarante et un

• **Proclamation de l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau**

M. Jean ELISABETH est proclamé **1^{er} autre membre** du Bureau et est immédiatement installé.

➤ **Election du 2^{ème} autre membre du Bureau**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **2^{ème} autre membre** du Bureau de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **Mme Marie-Line LEVALLOIS**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	14
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	46
f) Majorité absolue	24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LEVALLOIS Marie-Line	46	Quarante-six

• **Proclamation de l'élection du 2^{ème} autre membre du Bureau**

Mme Marie-Line LEVALLOIS est proclamée **2^{ème} autre membre du Bureau** et est immédiatement installée.

➤ **Election du 3^{ème} autre membre du Bureau**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **3^{ème} autre membre du Bureau** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Jean-Paul ANGENEAU**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	27
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	32
f) Majorité absolue	17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. ANGENEAU Jean-Paul	32	Trente-deux

• **Proclamation de l'élection du 3^{ème} autre membre du Bureau**

M. Jean-Paul ANGENEAU est proclamé **3^{ème} autre membre du Bureau** et est immédiatement installé.

➤ **Election du 4^{ème} autre membre du Bureau**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de **4^{ème} autre membre du Bureau** de l'Intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

➤ **M. Guy VELANY**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) :	60
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	2
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	11
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	47
f) Majorité absolue	24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. VELANY Guy	47	Quarante-sept

• **Proclamation de l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau**

M. Guy VELANY est proclamé **4^{ème} autre membre du Bureau** et est immédiatement installé.

Observations et réclamations

Après l'élection du poste de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Serge COUASNON demande à ce que l'urne soit déposée sur une table devant l'estrade afin que chaque conseiller communautaire puisse déposer son bulletin dans l'urne.

Cette modalité n'a pas été retenue par l'assemblée délibérante.

Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

Président de l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1 ^{er} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Nicole DESMOTTES
2 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Marc GUILLAUMIN
3 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Valérie DESQUESNE
4 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Frédéric BROGNIART
5 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Lucien BAZIN
6 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Georges RAVENEL
7 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
8 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Jean TURMEL
9 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Gilles FAUCON
10 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Annie ROSSI
11 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Régis DELIQUAIRE
12 ^{ème} vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau	M. Gilles MALOISEL

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau

Complété des autres membres suivant qui ne sont ni président, ni vice-présidents, à savoir :

1 ^{er} autre membre du Bureau	M. Jean ELISABETH
2 ^{ème} autre membre du Bureau	Mme Marie-Line LEVALLOIS
3 ^{ème} autre membre du Bureau	M. Jean-Paul ANGENEAU
4 ^{ème} autre membre du Bureau	M. Guy VELANY

Clôture du Procès-verbal

Le présent procès-verbal dressé et clos le Jeu. 15 février à 20 heures 52 minutes et est, après lecture, signé par le/la Président(e), le/la doyen(ne) d'âge, le/la secrétaire de séance et les assesseurs.

Le/la Président(e) de la Communauté de
Communes « Intercom de la Vire au Noireau :

Catherine Goumey Leclerc



Le/la doyen(ne) d'âge du Conseil
Communautaire :

Jean Elisabeth



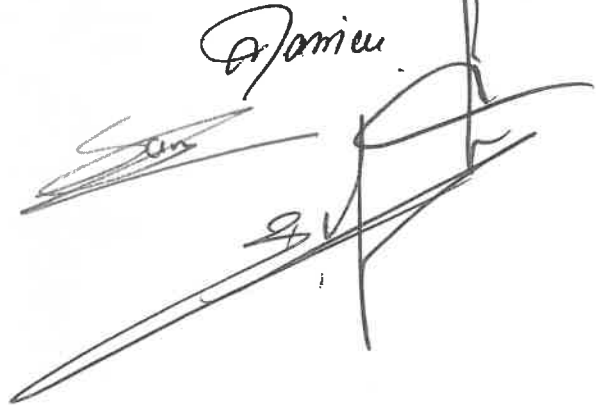
Le/la secrétaire de séance :

Guillaume Goethals



Les assesseurs :

Mme/M. Natasha Hanicq
Mme/M. Georges Ravenel
Mme/M. Eric Hailin
Mme/M. Sandrine Janson



AFFICHÉ le 16 FEV. 2024

